
SEANCE DU 2 DECEMBRE 2009

DÉCISION N° 2009 / 64 / TMFF / 2

**PROJET DE TERMINAL METHANIER FOS FASTER
A FOS-SUR-MER (BOUCHES-DU-RHONE)**

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants et son article R. 121-7,
 - vu la lettre de saisine du Directeur de la société Fos Faster LNG Terminal SAS en date du 7 octobre 2009, reçue le 7 octobre 2009, et le dossier joint relatif au projet de construction d'un terminal méthanier à Fos-sur-mer (département des Bouches-du-Rhône) sur le domaine du Grand Port Maritime de Marseille,
 - vu sa décision n° 2009/62/TMFF/1 du 2 décembre 2009 décidant l'organisation d'un débat public,
-
- après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article unique :

M. Antoine DUBOUT est nommé Président de la Commission particulière du débat public sur le projet de construction d'un terminal méthanier à Fos-sur-mer.

Le Président



Philippe DESLANDES